

## ARRETE

### COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

- Vu le code de l'éducation notamment les articles R. 712-9 à R. 712-46
- Vu la délibération du Conseil Académique en date du 11 mai 2016 portant désignation des sections disciplinaires de l'université de Bourgogne
- Vu l'élection du Président de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers le 17 mai 2016
- Vu l'élection portant désignation des usagers titulaires et des suppléants de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers du Conseil Académique de l'université de Bourgogne en date du 7 Mars 2018

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers comprend :

- Deux professeurs des universités ou personnels assimilés :
  - M. Luc IMHOFF - Président de la section disciplinaire
  - Mme Paloma BRAVO
- Deux maîtres de conférences ou personnels assimilés :
  - Mme Nathalie CARTIERRE
  - M. Lionel CROGNIER
- Deux représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaire :
  - M. Thierry HOHL
- Six usagers titulaires :
  - Mme Alexandra PASSERAT DE LA CHAPELLE
  - Mme Joséphine BREDA
  - Mme Julia VAISSIE-BISCAYE
  - M. Nicolas VIRELY
  - M. Romuald CHIBILE
  - M. Sébastien GENIN
- Six usagers suppléants :
  - Mme Léa FONTAINE
  - Mme Sarah BOITELLE
  - Mme Saïda Sofia BOUSHIQ
  - M. Vincent MICONNET
  - M. Matthieu GALLY
  - M. Arthur FLATTOT

Fait à Dijon, le 8 Mars 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN